

Mise en oeuvre de la Directive inondation

**Programme 2012 :
selection des Territoires
à Risques Importants**

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Franche-Comté

www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



Rappel des étapes antérieures

Janvier 2011- Août 2011 : élaboration de l'Evaluation Préliminaire des Risques

14 octobre 2011 commission géographique Inondation Doubs

26 octobre 2011 Commission Géographique Inondation Saône

10 novembre 2011 Commission Géographique Inondation Haut Rhône

le 27 octobre 2011 : information systématique des maires de la région pour envoi de la lettre du préfet de région, sous couvert des préfets de départements

1 décembre 2011 : réponse du préfet de région au préfet coordonnateur le faisant part des remarques et modifications apportées à la partie Doubs de l'EPRI

21 décembre 2011 : approbation de l'EPRI par le préfet coordonnateur de bassin

Les étapes à réaliser en 2012 :

seconde réunion des commissions géographiques :

- le Doubs qui se réunira le **14 février** (pilotage Franche Comté),
- la Saône qui se réunira à Beaune le **15 février** (pilotage Bourgogne)
- le Haut Rhône qui se réunira le **2 mars** (pilotage Rhone Alpes)

Consultation des Parties Prenantes (pilotage préfet coordonnateur de bassin) en mars

Consultation officielle des préfets (pilotage préfet coordonnateur de bassin) en mars

concertation locale et échange en bi latéral avec les parties prenantes en mars (pilotage local DREAL/DDT)

hiérarchisation des Territoires suite à consultation : mi juin (coordination DREAL de Bassin)

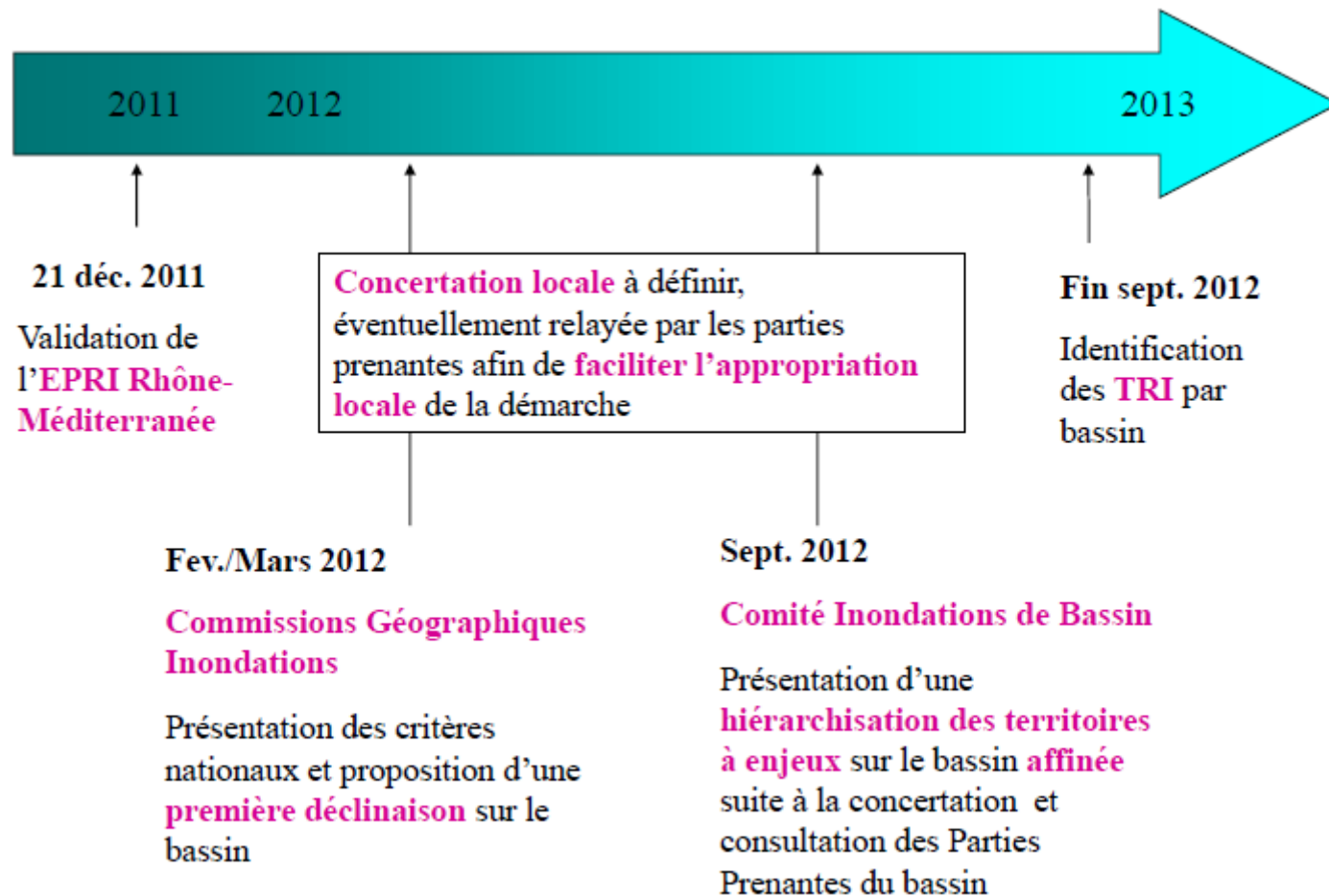
Présentation de cette hiérarchisation en CAB fin juin

Présentation de cette hiérarchisation en Comité Inondation de Bassin fin juin

Les étapes à réaliser en 2012 :

- Consultation des Parties Prenantes sur la hiérarchisation proposée (pilotage préfet coordonnateur de bassin)
- Consultation officielle des préfets sur la hiérarchisation proposée (pilotage préfet coordonnateur de bassin)
- Concertation locale **en juillet et août** (pilotage local DREAL/DDT)
- Approbation de la selection des TRI : **fin septembre 2012** (préfet coordonnateur de bassin)

Les étapes à réaliser en 2012 :



Méthode de travail

Cohérence Nationale : la Commission Nationale Inondation se réunit le 26 janvier pour arrêter la Stratégie Nationale Inondation voulue par la loi GRENELLE II cf L 566-4 du CE

« L'Etat, en s'appuyant sur le conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs et en concertation avec les parties prenantes concernées au niveau national, dont les associations nationales représentatives des collectivités territoriales, élabore une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui définit les grands objectifs de réduction des conséquences négatives potentielles associées aux inondations pour les intérêts définis à l'article L. 566-1, les orientations et le cadre d'action, et les critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation »

Le calendrier d'élaboration de la stratégie (1/2)

- Nécessité de respecter les échéances fixées par la Directive inondation tout en ménageant le temps nécessaire à la concertation:



calendrier en deux temps:

- Début 2012 : 1ères orientations pour une stratégie nationale :
 - **Introduction et état des lieux** (EPRI nationale)
 - **Objectifs + principes directeurs + cadre d'action**
 - **Critères nationaux** de caractérisation du risque inondation et modalités d'identification des territoires à risque important d'inondation
- Mi-2013 : stratégie nationale de gestion des risques d'inondation :
 - **Programme d'action national** : plan de travail à mettre en œuvre, comportant des objectifs quantifiés ainsi que des objectifs spécifiques aux TRI nationaux
 - **Moyens à mettre en œuvre** : financiers, réglementaires, institutionnels
 - **Modalités de suivi** de la mise en œuvre de la stratégie nationale

Les orientations stratégiques du projet de Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation

1- Les objectifs:

- **Augmenter la sécurité** des populations exposées
- **Stabiliser sur le court terme, et réduire à moyen terme, les dommages** liés aux inondations
- **Raccourcir fortement le délai de retour à la normale** des territoires sinistrés

2- Les principes directeurs

- Partage des responsabilités, subsidiarité
- Solidarité face aux risques
- Synergie avec les autres politiques publiques
- Un programme d'actions proportionné et priorisé
- Amélioration continue au plan national et au plan territorial



Les membres de la Commission Mixte Inondation ont validé les objectifs à atteindre le 27 janvier 2012

3 - Objectifs à atteindre :

Des objectifs de couverture :

A l'échelle nationale, un minimum de 50 % des habitants et des emplois exposés dans les EAIP cours d'eau et submersion marine à couvrir par un TRI

Les communes les plus exposées doivent être couvertes

Impact de la stratégie nationale sur les travaux des commissions géographiques inondation

Le Prefet Coordonateur de Bassin identifie les TRI sur la base de l'EPRI et de la stratégie locale (notamment les critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque, qui feront l'objet d'un arrêté ministériel)

Le ministre arrête la liste des « TRI nationaux » sur la base de l'EPRI nationale la stratégie nationale

Les objectifs des PGRI doivent permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale

Une stratégie nationale définit des critères prioritaires pour l'action

Objectif : décider à l'échelle nationale d'objectifs **stratégiques** de réduction des dommages potentiels

Des démarches locales portent les efforts de gestion en priorité sur les territoires jugés à risques importants d'inondation

Objectif : appliquer une gestion **stratégique** en répartissant **équitablement** les moyens

= TRI

Puis PGRI et stratégies locales

Évaluation préliminaire des risques d'inondation nationale

L'EPRI nationale donne une vision homogène et objective de l'ensemble des risques d'inondation et mesure l'ampleur des atteintes potentielles,

Sur cette base, une identification des sites sur lesquels les efforts de gestion les plus significatifs devront être faits dès les prochaines années, car **d'importance nationale**

Les résultats :

16, 8 millions de résidents permanents dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles, soit 27 % de la population nationale et 40 % des emplois.